



SPORT ACADEMIE

GUIDE APPRENTI

Ce kit est mis à la disposition des personnes qui envisagent d'intégrer notre formation BPJEPS SPORT Co-APT sur le site de Trélissac en apprentissage.

1. S'être inscrit aux Tests d'Exigences Préalables Activités Physiques pour Tous (TEP APT) <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article2098> OU avoir validé les TEP APT.
2. S'inscrire sur notre site Internet.
3. Valider l'inscription sur notre site Internet en scannant toutes les pièces demandées.
4. Avoir une entreprise qui souhaite vous recruter en contrat d'apprentissage : se reporter au « Kit Employeur » sur notre site Internet.
5. S'assurer que l'entreprise qui vous recrute a un maître d'apprentissage qui vous accompagnera : le maître d'apprentissage doit avoir une carte professionnelle à jour, un Titre ou Diplôme au moins égal au BPJEPS SPORT Co-APT et au moins un an d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec l'animation ou l'encadrement OU au moins 2 ans d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec l'animation ou l'encadrement. (Decret 2019-32 du 18 janvier 2019)
6. SPORT ACADEMIE vous convoquera aux Tests d'Exigences Préalables Sports Collectifs (TEP SPORT CO).
7. Après avoir réussi les TEP SPORT CO, vous serez convoqué aux tests de sélection*.

Après avoir validé les TEP APT, les TEP SPORT CO et réussi les tests de sélection, SPORT ACADEMIE vous convoquera aux journées de positionnement.
Vous recevrez en suite votre attestation d'entrée en formation.

Pour toute information générale sur l'apprentissage vous pouvez consulter le site Internet du Gouvernement <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>
Ou nous contacter au 06 59 22 99 15.

* les TEP SPORT CO et les Tests de Sélection se déroulent généralement la même journée.